Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260907-DCM_74_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 13 août 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane

Excusés : M. DANIEL Bernard, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUINARD Hubert donne pouvoir à Mme CLAPIER Cécilia, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : M. LUCE Olivier

74-2026 Intercommunalité : Concertation concernant la liaison cyclable à haut niveau de service entre Saint Méen le Grand et la gare SNCF de Montauban de Bretagne

Mme HEMERY Carole, réintègre la salle.

Le contexte du projet

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé dans une démarche de mobilités éco-responsables. À ce titre, la création d'un réseau cyclable à haut niveau de service sur son territoire est au cœur de son programme Mobilités 2025 adopté par l'assemblée départementale en avril 2021.

Dans ce cadre, il porte le projet de création d'une liaison cyclable à haut niveau de service entre Saint-Méen-le-Grand et la gare SNCF de Montauban-de-Bretagne.

Cette liaison, d'une longueur d'environ 10 km, fait partie des liaisons cyclables identifiées à ce jour du fait de leur potentiel de développement de l'usage du vélo. Elle est aussi inscrite au Plan de Mobilités Simplifié et au Schéma Directeur des Modes Actifs de la Communauté de communes de Saint-Méen - Montauban, classant cette infrastructure en priorité 1.

Les objectifs généraux du projet

Le Département d'Ille-et-Vilaine, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite engager dès à présent une large concertation sur le projet de création d'une liaison cyclable à haut niveau de service entre Saint-Méen-le-Grand et la gare SNCF de Montauban-de-Bretagne.

Au regard de ses caractéristiques, le projet entre dans le champ d'application de l'évaluation environnementale au titre de la rubrique 6 de l'annexe du R. 122-2 du code de l'environnement et relève de la procédure d'examen au cas par cas.

Eu égard notamment à la sensibilité de l'environnement de la zone d'étude, la soumission du projet à étude d'impact à l'issue de l'examen de l'Autorité environnementale est une hypothèse probable.

Dans une telle hypothèse, le projet entrera dans le champ d'application de la concertation préalable au titre de l'article L. 121-15-1 2° du code de l'environnement.

Dans le cadre de ce dispositif, le maître d'ouvrage dispose de la faculté d'organiser ou non une concertation qui, s'il en fait le choix, est organisée selon des modalités libres ou avec garant.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260907-DCM_74_2026-DE

Compte tenu de ces circonstances, et afin de permettre au public de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet et des différents enjeux qu'il entend concilier, le Département a fait le choix de se soumettre volontairement à une concertation, selon des modalités qu'il entend fixer.

La concertation envisagée

Les objectifs de la concertation

Considérant qu'il convient d'organiser une concertation avec le public permettant à toute personne intéressée d'accéder aux informations relatives à ce projet et de formuler des observations.

Considérant que cette concertation a pour objectifs :

- De faire connaître l'existence de ce projet au public.
- De permettre à la population, notamment aux riverains et aux acteurs du territoire, de prendre connaissance des grands principes de l'opération (périmètre d'étude, objectifs, variantes proposées, niveaux d'aménagement associés, etc.).
- De permettre à toute personne intéressée de faire part de ses observations, de ses propositions ou de ses interrogations.
-

Considérant que cela comprend les éléments demandés par le code de l'environnement, à savoir que la participation confère le droit pour le public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective.
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions.
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Une réunion publique de lancement de la concertation.
- Un atelier de travail dédié aux agriculteurs, exploitants agricoles et acteurs socio-économiques (sur invitation).
- Deux ateliers de travail ouverts au grand public (sur inscription).
- Une exposition publique mobile constituée de panneaux d'information expliquant au public la démarche d'élaboration du projet.
- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation en version papier au sein de chaque mairie des communes concernées, et accessible en ligne sur la plateforme « Je participe » du Département (jeparticipe.ille-et-vilaine.fr).
- Un espace dédié sur la plateforme « Je participe » du Département (jeparticipe.ille-et-vilaine.fr), avec un espace de contributions en ligne.

Considérant que cette concertation s'adressera en priorité à tous les habitants et aux acteurs des communes sur lesquels un itinéraire potentiel de cette liaison cyclable chemine (à savoir Saint-Méen-le-Grand, Montauban-de-Bretagne, Boisgervilly et Saint-Onen-la-Chapelle) et plus largement à tous les habitants et aux acteurs de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban et qu'elle se déroulera à l'automne 2026.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260907-DCM_74_2026-DE

Considérant que post concertation, un bilan de concertation sera réalisé et mis à la disposition du public, en version papier au sein de chaque mairie des communes concernées, et accessible en ligne sur la plateforme « Je participe » du Département (jeparticipe.ille-et-vilaine.fr) et qu'une réunion publique de restitution du bilan sera organisée,

Il est proposé au Conseil municipal de valider les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation et de les soumettre à leur délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (6 votes pour, 2 votes contre et 10 abstentions) :

- **VALIDE les modalités, le périmètre et le calendrier de la concertation du projet de liaison cyclable à haut niveau de service entre Saint Méen le Grand et la gare SNCF de Montauban de Bretagne**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 10/09/2026

Le Secrétaire de séance
Olivier LUCE

Le Maire,
Sophie RABORY